



DELIB 58-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 26 novembre 2024 à 18H00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 21/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-six novembre à 18h06, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Martine BOUSQUET et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES.

Absents : Mme Nadège BOUYSSÉ

Secrétaire de séance : M. Francis LEDOUX

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération pour validation du devis pour le remplacement du toboggan et adjonction d'un jeu de grimpe et de dalles amortissantes, situés au parc pour enfants

Madame le Maire annonce que suite à la vétusté du toboggan constaté par l'APAVE, il a été décidé de fermer ce dernier temporairement via un arrêté.

Elle indique qu'un devis de remplacement de ce dernier a été demandé avec en plus, l'ajout d'un jeu de grimpe type araignée et de dalles amortissantes pour la sécurité des enfants.

Après présentation du devis et des diverses fiches techniques, Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce devis.

Le Conseil approuve mais demande toutefois s'il était possible de demander des subventions pour le financement de ce projet.

Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET